

**MAIRIE DE LE VERNET
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice	10	L'an deux mille vingt quatre
présents	07	le 13 avril à 15 h 00
votants	07	le Conseil Municipal de la Commune de Le Vernet dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr F. BALIQUE, Maire

**PRESENTS : BAYLE R - GROSOS J.J - NABAL M -
CHEVRIER S - THEZAN R - BAYLE F -
ABSENTS EXCUSES : LACAZE L - LOMBARD J. Ch -
MOLLET G -**

Délib.13.04.24.001

OBJET : MOMENT DE RECUEILLEMENT A LA MEMOIRE DU PETIT EMILE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal et le public a observé une minute de recueillement à la mémoire du petit Emile tragiquement disparu le 8 juillet 2023 et dont le corps a été retrouvé à Villevieille le 30 mars 2024.

Délib.13.04.24.002

OBJET : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2023 : Vote du Compte **Administratif**, du Compte de Gestion et affectation des résultats

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2023 du budget général de la COMMUNE,
Après avoir constaté que les écritures du Compte de Gestion 2023 établi par le comptable sont conformes à celles de l'ordonnateur,

Mr François BALIQUE n'ayant pas pris part au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2023 du Budget Général de la COMMUNE qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	399 352,85 €
Recettes de fonctionnement	526 606,85 €
Résultat de l'exercice 2023 (Excédent)	127 254,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	+ 91 771,49 €
Affectation à 'investissement	- 40 791, 66 €
Résultat cumulé de l'exercice 2023	+ 178 233,83 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	584 972,44 €
Recettes d'investissement	692 418,92 €
Résultat de l'exercice 2023 (Excédent)	+ 107 446,48 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	- 40 791,66 €
Résultat cumulé de l'exercice 2023	+ 66 654,82 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	264 895,14 €
Recettes d'investissement	264 895,14 €

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable conforme au compte administratif 2023 de l'ordonnateur,
- **DÉCIDE** d'affecter lesdits résultats de clôture respectivement par section :
 - au 002 en recettes de fonctionnement +178 233,83 €
 - au 001 en recettes d'investissement + 66 654,82 €

Délib.13.04.24.003

OBJET : BUDGET CAVEAUX 2023 : Vote du Compte **Administratif**, du Compte de Gestion et affectation des résultats

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2023 du budget Caveaux,
Après avoir constaté que les écritures du Compte de Gestion 2023 établi par le comptable sont conformes à celles de l'ordonnateur,
Mr François BALIQUE n'ayant pas pris part au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 du Budget Caveaux comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €
Résultat de l'exercice 2023	0 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,96 €
Affectation des résultats : Report à nouveau au compte 002 en recettes pour 0,96 €	

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €
Résultat de l'exercice 2023	0 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0 €

- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable conforme au compte administratif 2023 de l'ordonnateur.

Délib.13.04.24.004

OBJET : BUDGET « CAVEAUX LE VERNET » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget « Caveaux Le Vernet » qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 100 €

RECETTES : 100 € (dont reprise, en recettes, du résultat cumulé 2023 de + 0,96 €)

Section d'investissement :

DEPENSES : 0 €

RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du Budget « Caveaux Le Vernet » tel que présenté ci-dessus.

Délib.13.04.24.005

OBJET : BUDGET « COMMUNE DE LE VERNET » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget « Commune Le Vernet » qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 710 316,74 €

RECETTES : 710 316,74 € (dont la reprise, en recettes, du résultat cumulé 2023 de 178 233,83 €)

Section d'investissement :

DEPENSES : 910 409,87 €

RECETTES : 910 409,87 € (dont la reprise, en recettes, du résultat cumulé 2023 de 66 654,85 €).

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du Budget « Commune de Le Vernet » tel que présenté ci-dessus.

Délib.13.04.24.006

OBJET : EMBAUCHE D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR (JUILLET/AOUT) POUR LA PISCINE MUNICIPALE – ETE 2024

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04), pour l'embauche, comme maitre-nageur sauveteur (MNS) afin d'assurer la surveillance et la sécurité des usagers de la piscine municipale, de Mr MASSON Gérald du mardi 09 juillet 2024 au dimanche 25 août 2024, selon les

conditions qui seront précisées dans ladite convention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat de travail en exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.007

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE CHASSE «LA VERNETIERE» ANNEE 2024

Monsieur Stéphane CHEVRIER, Président de la Société de Chasse « La Vernétière » s'étant retiré de la séance du Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'Association de Chasse «La Vernétière» une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, d'un montant de 300 €.

Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.008

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHASSE «LA VERNETIERE» RELATIVE AU DROIT DE CHASSE DE LA FORET DOMANIALE DU LABOURET – ANNEE 2024

Monsieur Stéphane CHEVRIER, Président de la Société de Chasse « La Vernétière », s'étant retiré de la séance du Conseil Municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'Association de Chasse «La Vernétière» une subvention d'un montant de 1 100 € pour l'année 2024, en remboursement d'une partie du coût annuel de la location, à l'O.N.F., du droit de chasse du lot n° 88 dans la forêt domaniale du LABOURET qui s'élève à 1 284,00 € (cf facture ci-jointe).

Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.009

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB DE LE VERNET - ANNEE 2024

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'Association du Tennis Club de Le Vernet, une subvention de fonctionnement, d'un montant de 100 € pour l'année 2024.

Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.010

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « Vallée du Bès » - ANNÉE 2024

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'Association « Vallée du Bès » une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € pour l'année 2024. Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.011

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES AHP

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer au groupement départemental des Lieutenants de Louveterie des Alpes de Haute-Provence, une subvention de fonctionnement, d'un montant de 100 € pour l'année 2024.

Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.012

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ALTERNATEUR DE SEYNE LES ALPES ANNEE 2024

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à l'Association l'Alternateur de Seyne les Alpes, une subvention de fonctionnement, d'un montant de 200 € pour l'année 2024.

Cette subvention sera inscrite au compte 65748 du Budget Général 2024 de la Commune.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.013

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES 2024

Sur la proposition de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer aux taux suivants les 3 taxes foncières communales pour l'année 2024 qui demeurent inchangés par rapport à ceux fixés pour l'année 2023 :

TAXES	TAUX 2024	(RAPPEL DES TAUX 2023)
Taxe foncière bâti (TFB)	34,00 %	34,00 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	38,10 %	38,10 %
Taxe d'habitation (TH)	9,90 %	9,90 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.014

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGEMENTS DE L'ASSOCIATION TIS'ANES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt, par l'Association Tis'Anes, d'une déclaration préalable, dans la propriété communale de Goudeichard, portant sur l'aménagement d'un sanitaire, de 9 places de campement (yourtes et tentes), d'un parking de 7 places, et dans la maison, la création d'un sanitaire PMR avec accès ainsi que d'un local d'accueil et de restauration.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la réalisation, dans la propriété communale de Goudeichard, des aménagements ci-dessus décrits qui sont projetés par l'Association Tis'Anes.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.015

OBJET : CONTRAT DE LOCATION GERANCE DU FONDS DE COMMERCE « LE BISTROT DU VILLAGE »

Monsieur le Maire expose qu'un appel à candidature a été publié pour la reprise de la gérance du « Bistrot du Village » à compter du 1^{er} juin 2024.

L'unique candidature reçue est celle de Mme Marie BAYLE du 29 février 2024.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer, pour la période du 1er juin 2024 au 30 septembre 2024, le fonds de commerce à usage de bar licence IV et de restaurant avec terrasse dénommé « Le Bistrot du Village » ainsi que, rattachées à ce fonds les 4 chambres meublées du 3^{ème} étage dans la résidence Auzet, à Mme Marie BAYLE demeurant au Haut-Vernet, avec au cours de cette période, l'obligation d'ouverture au public de l'établissement tous les jours et d'assurer la gestion de la clef du tennis municipal.

- **FIXE** le montant du loyer de cette location gérance, à compter du 1er juin 2024 à 600 € H.T. par mois (outre la T.V.A. au taux de 20 %) payable d'avance le 1er du mois et le montant du dépôt de garantie, à 1 200 €.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat de location gérance avec Mme Marie BAYLE dans les conditions ci-dessus énoncées.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.13.04.24.016

OBJET : LOCATION NON MEUBLEE DU LOGEMENT T4 OUEST LOU PASSAVOUS

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de logement du 09 mars 2024 de Mr FAVRE Eddy et de sa mère, Mme FAVRE Carla, portant sur la location non meublée du logement T4 Ouest Lou Passavous.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** en location, à Mr Eddy FAVRE et à Mme Carla FAVRE, le logement T4 Ouest Lou Passavous, dans les conditions suivantes :

- 1) logement loué non meublé à compter du 1er juin 2024 ;
- 2) résidence principale ;
- 3) durée du bail : 6 ans tacitement renouvelable par période de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- 4) loyer de 550 € par mois indexé sur l'Indice de Référence des Loyer (Il s'agit de l'IRL du 1er trimestre 2024).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans les conditions ci-dessus arrêtées.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.